

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 24 juin 2011

Le Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré public

Affaire suivie par :
Lucile DUBERNARD
Chef de bureau DPE5
01 44 62 45 48

11 AN 0127

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Objet : Organisation de l'année de stage des professeurs stagiaires (professeurs, certifiés, agrégés, d'EPS, PLP, et CPE) – Année scolaire 2011/2012

Votre établissement est susceptible d'accueillir, à la prochaine rentrée scolaire, un ou plusieurs professeurs ou CPE stagiaires. Je souhaite, à cette occasion, rappeler quelques principes relatifs à l'organisation de cette formation.

La formation professionnelle comprend des temps de formation hors de l'établissement et dans l'établissement pour en découvrir les différentes facettes. Les activités dans l'établissement doivent faire l'objet de la plus grande attention, tant dans l'organisation du service confié que dans l'accueil et le suivi des stagiaires. Il comporte non seulement l'enseignement de la discipline ou de la spécialité et l'évaluation des élèves mais également la connaissance de l'établissement, de ses spécificités et de son projet. Aussi, le stagiaire doit pouvoir participer aux différentes instances et vous lui faciliterez également la découverte du rôle de la vie scolaire et de l'action éducative au service des élèves, comme de la richesse du travail en équipe.

ORGANISATION DE L'ANNEE DE STAGE

- A partir du 15 juillet, l'administration centrale fera connaître la liste des stagiaires réellement affectés. Des écarts sont parfois constatés par rapport au nombre de stagiaires attendus dans chaque discipline. Il pourra être nécessaire de trouver d'autres lieux de stage ou d'en abandonner. Si besoin, la DOPS prendra alors contact avec vous.
- Les stagiaires seront affectés dans leur établissement par la DPE dans la mesure du possible avant le 31 juillet. Ils seront informés de cette affectation en se

connectant sur le site web de l'académie et par courrier envoyé avec l'arrêté d'affectation.

- Chaque stagiaire sera invité à prendre contact avec vous à compter du 22 août. Vous lui indiquerez alors, avant le lundi 28 août, les classes qui lui seront confiées. Vous indiquerez aussi au tuteur correspondant les classes qui lui seront confiés (si nécessaire en lien avec votre collègue de l'établissement du tuteur).

- Les stagiaires seront conviés aux journées d'accueil du 29 août au 1^{er} septembre. Vous trouverez en annexe n°02 le programme de cette semaine de formation. Ils seront obligatoirement présents dans votre établissement le jour de la pré-rentrée, vendredi 2 septembre 2011

- Afin de procéder aux regroupements des stagiaires pour leur formation filée, je vous demande de ne pas prévoir d'heures d'enseignement :

- **le mardi après-midi et le mercredi matin** pour les stagiaires qui suivent leur formation dans l'académie de **Paris**
- Les jours indiqués dans **l'annexe n° 01** pour les stagiaires suivant leur formation dans les académies de **Créteil ou Versailles**

- Dans toute la mesure du possible, l'emploi du temps du professeur stagiaire devra correspondre à deux niveaux d'enseignement au maximum afin de limiter le nombre de préparation de cours. L'emploi du temps pourra toutefois correspondre à plus de deux niveaux, notamment dans le cas de disciplines à quotité horaire réduite par classe. D'une manière générale, il convient d'éviter d'attribuer au professeur stagiaire un service d'enseignement composé exclusivement de classes d'un seul et même niveau comme de lui confier des classes à examen ou des classes reconnues comme « difficiles ».

Pour toutes les **disciplines bivalentes en lycée professionnel**, le stagiaire doit avoir un service **mixte** dans chacune des 2 composantes de la discipline (par exemple, pour les mathématiques-sciences en LP, le stagiaire doit avoir un service **mixte** en mathématiques **et** en sciences).

Pour l'**EPS**, il est nécessaire de mettre 3 h d'association sportive (AS) dans les services des certifiés et des agrégés.

En **philosophie**, il est **souhaitable** de donner des classes terminales à 4 h, S ou ES, mais il faut **éviter** les classes terminales L et technologiques, l'ECJS, les TPE, l'accompagnement personnalisé.

Dans les cités scolaires, il convient de **ne pas confier au stagiaire des classes de collège et de lycée**.

- L'obligation de service est de 18 heures au maximum pour les certifiés et P.L.P. ; il est au maximum de 15 heures pour les agrégés.

Sauf pour :

- les stagiaires d'EPS : il est de 20h pour les certifiés, de 17h pour les agrégés, en y intégrant obligatoirement les 3 heures d'association sportive.
- les stagiaires documentalistes : le temps de service hebdomadaire est de 36 heures
- les stagiaires CPE : le temps de service hebdomadaire est de 35 heures.

Je vous rappelle **qu'aucune heure supplémentaire ne doit être attribuée aux stagiaires** et qu'ils ne peuvent davantage exercer les fonctions de professeur principal. De plus, il est fortement recommandé de ne pas leur confier des tâches de correction d'épreuves.

- Dès le 02 septembre 2011, il est indispensable de **signaler sans délai aux services de la DPE les stagiaires qui ne se seraient pas présentés dans votre établissement pour leur prise de fonction**, afin de leur adresser une lettre de mise en demeure préalable à leur éventuelle radiation ou d'envisager de pourvoir au remplacement du lauréat définitivement défaillant (tel : 01.44.62.43.07/45.48 et fax : 01.44.62.45.00).

SUIVI PEDAGOGIQUE DU STAGIAIRE

- Le tuteur doit pouvoir assurer sa mission de formateur de proximité. Aussi je vous demande, lorsqu'il est présent dans le même établissement que le stagiaire, de faire en sorte que les emplois du temps des deux enseignants permettent les visites réciproques dans les classes, notamment celles de même niveau, ainsi que les moments de rencontre et d'échange pédagogique.
- Lorsque le tuteur exerce dans un autre établissement que celui du stagiaire, je souhaite qu'une concertation entre les deux chefs d'établissement favorise ces indispensables échanges.
- Je vous demande de **veiller au bon déroulement de la mission de tutorat et d'alerter l'inspecteur concerné en cas de difficulté** particulière constatée.
- Il convient d'apporter un soin tout particulier à la transmission urgente et directe aux services concernés des dossiers de prise en charge financière des stagiaires. Les inspecteurs, la DOPS et la DPE restent à votre écoute pour vous aider dans cette phase de début de carrière des professeurs stagiaires.

Je connais vos contraintes en termes d'organisation pédagogique et vous remercie par avance de toute l'attention que vous apporterez à l'organisation du service et à l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des stagiaires.

Merci à tous,

Pour le recteur et par délégation,
Le directeur de l'académie de Paris,


Claude MICHELLET

Annexes :

1. Tableau de répartition interacadémique des formations
2. Calendrier des journées d'accueil (29 août – 1^{er} septembre 2011)
3. Calendrier récapitulatif de la formation filée – Académie de Paris

Organisation de l'année de stage des professeurs stagiaires
Année scolaire 2011-2012

Annexe n° 01 - Tableau de répartition interacadémique des formations

code disc	discipline	Nbre FSTG prévus pour 2011 à PARIS	FORMATIONS A PARIS FSTG libérés de cours le mardi après-midi et le mercredi matin	FSTG de Paris accueillis en formation par CRETEIL	FSTG de Paris accueillis en formation par VERSAILLES	FSTG de Créteil et Versailles que PARIS peut accueillir en formation
L0100	philosophie	2			V jeudi	
L0201	lettres classiques	4	P			
L0202	lettres modernes	32	P			
L0421	allemand	6	P			
L0422	anglais	39	P			
L0424	chinois	2	P			Créteil(2)
L0426	espagnol	8	P			
L0429	italien	3	P			Créteil(2)
L1000	histoire-géographie	28	P			
L1100	sciences économiques et sociales	3	P			Versailles(7)
L1300	mathématique	39	P			
L1400	technologie	2			V (1 Mardi)	
L1500	sciences physiques	23	P			
L1600	sciences de la vie, sciences de la terre	15	P			
L1700	musique	4	P			
L1800	arts plastiques	6	P			
L1900	éducation physique et sportive	23	P			
L8050 (ex	économie et gestion option communication	2			V jeudi	
L8052 (ex	économie et gestion option marketing	2			V jeudi	
TOTAL "L"		243				
P0210	lettres-histoire et géographie	7			V jeudi	
P0222	lettres anglais	2		C jeudi		
P1315	mathématiques, sciences physiques	2			V jeudi	
P2200	génie industriel option matériaux souples	3		C mardi		
P3028	bâtiment option peinture-revêtements	1		C mardi		
P4500	génie mécanique option maintenance des véhicules	3		C mardi		
P4550	génie mécanique option maintenance des systèmes	2		C mardi		
P5200	génie électrique option électrotechnique	2			V jeudi	
P6500	arts appliqués	4		C jeudi		
P7200	Biotechnologie option santé	6			V jeudi	
P7300	sciences et techniques médico-sociales	1		C jeudi		
P7410	esthétique-cosmétique	2			V jeudi	
P8035	économie et gestion option communication (ex P8011)	4		C mardi		
P8036	économie et gestion option comptabilité (ex P8012)	2		C mardi		
P8037	économie et gestion option commerce et vente (ex	5		C mardi		
P8520	hôtellerie-restauration option service	1			V jeudi	
TOTAL "P"		47				
TOTAL ENS		290				
E0030	CPE	15	P			
L0080	documentation	8	P			Versailles(13)
TOTAL GENERAL		313				

**Organisation de l'année de stage des professeurs stagiaires
Année scolaire 2011-2012**

Annexe n° 02 - Calendrier des journées d'accueil

Dates	Acteur	Contenu	Horaire	Lieu
<u>Lundi 29 août</u>	Direction de l'académie	Accueil institutionnel		Académie d'affectation
	Chefs d'établissement	Accueil en bassins		EPLÉ / bassins (académie d'affectation)
<u>Mardi 30 août</u>	IUFM			Académie de formation
	IUFM			
<u>Mercredi 31 août</u>	IUFM			Académie de formation
	DAFOR	Tenue de classe		
<u>Jeudi 1^{er} septembre</u>	PSTG : Tuteurs + IUFM Inspecteurs			Académie d'affectation *
	Inspecteurs + Tuteurs + PSTG			
<u>Vendredi 2 septembre</u>	Pré-rentrée dans l'établissement d'affectation			
<u>Lundi 5 septembre</u>	Rentrée (élèves) dans l'établissement d'affectation			

** sauf pour les PSTG parisiens « externalisés », qui auront quartier libre le matin*